



(11)

EP 3 649 894 B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication et mention de la délivrance du brevet:
10.07.2024 Bulletin 2024/28

(21) Numéro de dépôt: **19207187.6**

(22) Date de dépôt: **05.11.2019**

(51) Classification Internationale des Brevets (IPC):
A47C 3/04 (2006.01) **A47C 19/20 (2006.01)**
A47C 5/06 (2006.01)

(52) Classification Coopérative des Brevets (CPC):
A47C 3/04; A47C 5/06

(54) SIÈGE AVEC DISPOSITIF DE MISE EN TENSION D'ASSISE

SITZ MIT VORRICHTUNG ZUM SPANNEN DER SITZFLÄCHE

SEAT WITH DEVICE FOR TENSIONING A SEAT

(84) Etats contractants désignés:
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR**

(30) Priorité: **08.11.2018 FR 1860261**

(43) Date de publication de la demande:
13.05.2020 Bulletin 2020/20

(73) Titulaire: **Lafuma Mobilier SAS
26140 Anneyron (FR)**

(72) Inventeurs:
• **PERNET, Jean-Noël
01430 Condamine La Doye (FR)**
• **ROANI, Corrado
26210 Manthes (FR)**

(74) Mandataire: **Germain Maureau
12, rue Boileau
69006 Lyon (FR)**

(56) Documents cités:
**WO-A1-01/22849 KR-A- 20090 008 035
US-A- 3 863 698 US-A- 5 338 091
US-A- 5 716 101**

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la publication de la mention de la délivrance du brevet européen au Bulletin européen des brevets, toute personne peut faire opposition à ce brevet auprès de l'Office européen des brevets, conformément au règlement d'exécution. L'opposition n'est réputée formée qu'après le paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

DOMAINE TECHNIQUE DE L'INVENTION

[0001] La présente invention concerne le domaine du mobilier et plus particulièrement le domaine des sièges comprenant une assise en matériau étirable et tendu. La présente invention concerne les sièges destinés à un usage extérieur ou intérieur.

[0002] Selon l'invention, on entend par siège un objet à usage domestique pour asseoir une ou plusieurs personnes, comprenant au moins une assise. En fonction des usages, le siège peut avoir en plus d'une assise, un dossier, des pieds, des accoudoirs ou une assise seule. Un siège au sens de l'invention peut donc être une chaise, un bain de soleil, transat, un sofa, une bergère, un fauteuil, un canapé, un tabouret, un banc ou encore un pouf.

ARRIERE PLAN TECHNOLOGIQUE DE L'INVENTION

[0003] Généralement, il est nécessaire de fixer et de tendre l'assise d'un siège quand cette dernière est réalisée dans un matériau flexible et montée directement sur un cadre ou des piétements ne supportant que les extrémités ou la périphérie de ladite assise. Si l'assise n'est pas tendue, on ne peut s'asseoir dessus. Classiquement, l'assise est maintenue tendue par des vis fixées sur la périphérie de l'assise et qui solidarisent cette dernière au cadre ou au piétement du siège. Les vis traversent directement la matière de l'assise, ce qui abime le matériau d'assise de manière localisée et qui peut fragiliser la tenue de l'assise si un poids trop important est appliqué sur l'assise engendrant des déchirures et une usure accélérée. En outre, le vissage ne permet pas de contrôler la mise en tension de l'assise lors du premier montage ou si cette dernière se relâche au fil du temps. Par ailleurs, la fixation de l'assise n'est pas toujours optimale car il est difficile de visualiser les emplacements dédiés au vissage à travers la toile et d'effectuer de ce fait un bon positionnement de l'assise tendue et des vis maintenant l'assise tendue. Les documents KR 2009 000 8035 A et WO 0122 849 A1 présentent des sièges de l'art antérieur proche de celui revendiqué.

OBJET DE L'INVENTION

[0004] L'invention a pour but de remédier à tout ou partie des inconvenients précités en proposant un siège dont la mise en tension de l'assise est simple, intuitive, rapide, fiable et permettant de conserver l'intégrité de l'assise au fil du temps.

[0005] A cet effet, l'invention a pour objet un siège comprenant les caractéristiques de la revendication 1.

[0006] Avantageusement, le bord de l'assise garde son intégrité grâce à l'organe de rigidification et à sa coopération avec l'organe guide qui n'abime pas le matériau de l'assise lors de son placage contre la première traver-

se. En outre, la mise en tension de l'assise est réalisée de manière uniforme sur la longueur du premier bord grâce à la forme allongée du logement de l'organe guide. Enfin, l'avantage de cette configuration est de proposer un dispositif de mise en tension démontable et donc une assise démontable, permettant de contrôler la mise en tension de l'assise et de pouvoir éventuellement réajuster cette tension au fil du temps.

[0007] Avantageusement, l'organe guide permet la retenue mécanique de l'ensemble avant fixation et mise en tension.

[0008] Selon une caractéristique de l'invention, le premier bord de l'assise et préférentiellement, au premier bord et le deuxième bord de l'assise, comporte une coulisse formée par un repli de l'extrémité du bord de l'assise, la coulisse étant conformée pour loger l'organe de rigidification en son sein.

[0009] Selon une caractéristique de l'invention, l'organe de rigidification est un jonc. L'organe de rigidification peut être en métal ou en plastique ou en bois.

[0010] Selon une caractéristique de l'invention, l'assise est réalisée dans un matériau étirable par exemple une toile qui peut être en matière synthétique, naturelle, ou un mélange des deux. En particulier, l'assise peut être réalisée par exemple en polyester gainé dans du poly-chlorure de vinyle.

[0011] Selon une caractéristique de l'invention, le logement se présente sous la forme d'une gorge longitudinale.

[0012] Selon l'invention, le logement de l'organe guide est agencé dans une portion supérieure de l'organe guide, par rapport au sens du montage de l'organe guide sur la traverse du cadre d'assise.

[0013] Préférentiellement, le logement comprend des entretoises de rigidification agencées dans le logement transversalement par rapport à une direction longitudinale dans laquelle s'étend l'organe guide.

[0014] Avantageusement, les entretoises permettent de rigidifier les parois de l'organe guide. En outre, les entretoises sont conformées pour épouser sur une portion la forme de l'organe de rigidification et sur une autre portion adjacente pour épouser la forme d'une portion inférieure de la première traverse.

[0015] Selon une caractéristique de l'invention, une première partie de logement du logement de l'organe guide est conformée pour coopérer avec l'organe de rigidification et le premier bord de l'assise.

[0016] Selon une caractéristique de l'invention, une deuxième partie de logement du logement de l'organe guide est conformée pour coopérer avec la première traverse, et particulièrement avec une portion inférieure de la première traverse.

[0017] Selon une caractéristique de l'invention, l'organe guide comprend au moins un ergot d'indexage saillant s'étendant dans une direction sensiblement perpendiculaire à la direction longitudinale dans laquelle s'étend l'organe guide.

[0018] Selon l'invention, le au moins un ergot d'indexa-

ge aide au positionnement des vis de fixation destinées à fixer l'organe guide sur la première traverse. En outre, à mesure que l'ergot d'indexage pénètre le perçage de la première traverse, le matériau de l'assise s'étire et se tend progressivement puisqu'il est entraîné par l'ergot d'indexage. En effet, selon une caractéristique de l'invention, le premier bord et préférentiellement le premier et le deuxième bord comprend au moins un trou de passage de l'ergot d'indexage.

[0019] Selon une caractéristique de l'invention, l'ergot d'indexage présente une forme tronconique, ce qui permet une insertion à travers le trou de passage du bord de l'assise, facilitée et progressive.

[0020] Selon une caractéristique de l'invention, l'organe guide comprend une pluralité d'ergots d'indexage répartis sur la longueur de l'organe guide, ce qui permet de répartir les efforts uniformément le long de l'organe guide et de guider correctement le positionnement de toutes les vis de fixation et de permettre leur insertion dans les orifices de la traverse de manière quasi-simultanée afin de gagner en rapidité de montage.

[0021] Avantageusement, les ergots d'indexage sont répartis régulièrement sur la longueur de l'organe guide. Selon l'invention, les ergots d'indexage sont répartis de manière être chacun positionné en regard d'un perçage ménagé sur la traverse. Les ergots ainsi insérés dans la traverse, permettent une retenue mécanique de l'organe guide avant sa solidarisation par vissage.

[0022] Selon une caractéristique de l'invention, les ergots d'indexage sont répartis sur la longueur de l'organe guide dans le logement et en alternance avec des orifices destinés au passage de vis de fixation.

[0023] Selon une caractéristique de l'invention, au moins la première traverse, et préférentiellement chaque traverse du cadre d'assise, comprend au moins un perçage, et préférentiellement une pluralité de perçages, conformé pour recevoir au moins un ergot d'indexage ou une vis de fixation en son sein.

[0024] Selon une caractéristique de l'invention, l'organe guide comprend une portion opposée au logement, comportant une première face, préférentiellement sensiblement plane, et une deuxième face agencée angulairement, préférentiellement sensiblement perpendiculairement, par rapport à la première face, un congé angulaire étant formé à l'intersection de la première face et la deuxième face. Avantageusement, cette portion permet l'empilement d'un siège sur un autre et a une fonction d'entretoise permettant un empilage rapide et guidé. En effet, la portion supérieure d'une traverse d'un premier siège est destinée à coopérer et plus particulièrement à se loger dans la portion opposée au logement de l'organe guide d'un deuxième siège, ledit deuxième siège étant destiné à être empilé sur le premier siège.

[0025] Selon une caractéristique de l'invention, chaque organe de guidage comprend en outre une extrémité en forme de crochet permettant une accroche sur un montant du dossier ou sur un piétement au niveau du cadre d'assise.

[0026] Selon une caractéristique de l'invention, le siège est équipé d'un deuxième dispositif de mise en tension selon l'invention agencé au niveau de la deuxième traverse du cadre d'assise.

[0027] Selon une caractéristique de l'invention, les dispositifs de mise en tension sont identiques et symétriques.

BREVE DESCRIPTION DES FIGURES

- [0028]** L'invention sera mieux comprise, grâce à la description ci-après, qui se rapporte à un mode de réalisation selon la présente invention, donné à titre d'exemple non limitatif et expliqué avec référence aux figures schématiques annexées. Les figures schématiques annexées sont listées ci-dessous :
- la figure 1 est une vue en perspective d'un siège selon l'invention,
 - la figure 2 est une vue en perspective de dessous du siège selon l'invention représenté en figure 1,
 - la figure 3 est une vue de côté du siège illustré en figure 1,
 - la figure 4 est une vue en perspective d'un empilement de sièges selon l'invention,
 - la figure 5 est une vue en perspective selon un premier point de vue de l'organe guide du dispositif de mise en tension selon l'invention,
 - la figure 6 est une vue en perspective selon un deuxième point de vue de l'organe guide du dispositif de mise en tension selon l'invention,
 - la figure 7 est une vue en perspective de dessous de l'organe guide du dispositif de mise en tension selon l'invention,
 - la figure 8 est une vue en coupe transversale selon l'axe A-A représenté en figure 7,
 - la figure 9 est une vue en coupe de détail d'une première étape de montage du dispositif de mise en tension selon l'invention,
 - la figure 10 est une vue en coupe de détail d'une deuxième étape de montage du dispositif de mise en tension selon l'invention,
 - la figure 10 est une vue en coupe de détail d'une troisième étape de montage du dispositif de mise en tension selon l'invention.

DESCRIPTION DETAILLEE DES FIGURES

[0029] Le siège 1 selon l'invention est illustré aux figures 1 à 4. Ce siège 1 est une chaise dans l'exemple illustré mais bien évidemment l'invention ne se limite pas à ce seul exemple, le siège selon l'invention peut prendre n'importe quelle forme par exemple, il peut être un sofa, une bergère, un fauteuil, un canapé, un tabouret, un banc ou encore un pouf. Selon l'exemple illustré aux figures 1 à 4, le siège 1 selon l'invention comprend un dossier 2, deux piétements 3, 4 comprenant chacun deux pieds 5. En outre, le siège 1 comprend un cadre d'assise 6 et une assise 7. Le cadre d'assise 6 comprend, comme on peut notamment le voir en figure 2, au moins une première traverse 61 et une deuxième traverse 62 opposée à la première traverse 61 et positionnée à distance de la première traverse 61 de manière à délimiter un espace d'assise 63.

[0030] L'assise 7 est en matériau étirable et conformée pour couvrir au moins partiellement l'espace d'assise 63 délimité par les traverses 61, 62 du cadre d'assise 6. Par exemple, l'assise 7 est une toile qui peut être en matière synthétique, naturelle, ou un mélange des deux.

[0031] Comme on peut le voir notamment en figure 1, l'assise 7 comprend au moins un premier bord 71 et un deuxième bord 72 opposés, le premier bord 71 étant positionné sur la première traverse 61 du cadre d'assise 6 et le deuxième bord 72 étant positionné sur la deuxième traverse 62 du cadre d'assise 6 comme illustré en figure 2. Avantageusement, chaque traverse 61, 62 du cadre d'assise 6, comprend une pluralité de perçages conformés pour recevoir soit un ergot d'indexage 85 soit une vis de fixation 9 en son sein, comme il sera décrit dans la suite de la description.

[0032] Le siège 1 selon l'invention comprend en outre deux dispositifs de mise en tension 8 identiques et positionnés chacun respectivement de la première traverse 61 ou de la deuxième traverse 62 du cadre d'assise 6, comme visible en figure 2. Chaque dispositif de mise en tension 8 est fixé à une traverse 61, 62 du cadre d'assise 6 par des vis de fixation 9. Chaque traverse 61, 62 du cadre d'assise 6, comprend une pluralité de perçages 63, conformé pour recevoir au moins un ergot d'indexage 85 ou une vis de fixation 9 en son sein permettant respectivement la retenue mécanique et la solidarisation du dispositif de mise en tension 8 sur le cadre d'assise 6.

[0033] Chaque dispositif de mise en tension 8 comprend un organe de rigidification 81 agencé sur un bord 71, 72 de l'assise 7. Plus particulièrement, l'extrémité de chaque bord 71, 72 de l'assise 7 est repliée de sorte à former une coulisse 73 dans laquelle est inséré l'organe de rigidification 81. L'organe de rigidification 81 est préférentiellement un jonc mais peut se présenter sous toute autre forme apte à être insérée dans la coulisse 73 ou apte à être solidarisée avec l'extrémité du bord 71, 72 de l'assise 7. Avantageusement, l'organe de rigidification 81 s'étendant au moins partiellement et préférentiellement tout le long du bord 71, 72. L'organe de rigidification

81 du dispositif de mise en tension peut être visualisé aux figures 9 à 11.

[0034] Le dispositif de mise en tension 8 comprend en outre un organe guide 82 allongé configuré pour coopérer avec l'organe de rigidification 81. L'organe guide 82 est illustré en détail aux figures 5 à 8. Comme représenté en figure 11, l'organe guide 82 du dispositif de mise en tension 8 est configuré pour plaquer et bloquer le bord 71, 72 de l'assise 7 et l'organe de rigidification 81 contre une traverse 61, 62 du cadre d'assise 6.

[0035] Dans l'exemple illustré aux figures 7 à 11, l'organe guide 82 comprend un logement 83 longitudinal conformé pour loger au moins partiellement l'organe de rigidification 81, un bord 71, 72 de l'assise 7 et une portion de la traverse 61, 62 correspondante au bord 71, 72. Selon l'invention, le logement 83 de l'organe guide 82 est agencé dans une portion supérieure de l'organe guide 82 et se présente sous la forme d'une gorge longitudinale s'étendant préférentiellement sur toute la longueur de l'organe guide 82.

[0036] Le logement 83 de l'organe guide 82 comprend une première partie de logement P1 du logement 83 de l'organe guide 82 est conformée pour coopérer avec l'organe de rigidification 81 et un bord 71, 72 de l'assise 7 et une deuxième de logement P2 du logement 83 de l'organe guide 82 est conformée pour coopérer avec la traverse 61, 62, et particulièrement avec une portion inférieure de la traverse 61, 62, comme illustré en figure 8.

[0037] Dans l'exemple illustré en figure 7, le logement 83 comprend des entretoises de rigidification 84 agencées dans le logement 83 transversalement par rapport à une direction longitudinale X-X dans laquelle s'étend l'organe guide 82. Les entretoises 84 sont conformées pour épouser sur une portion P1 la forme de l'organe de rigidification 81 et sur une autre portion P2 adjacente pour épouser la forme d'une portion inférieure de la traverse 61, 62.

[0038] En outre, comme illustré en figure 7, l'organe guide 82 comprend des picots 89 configurés pour agripper le premier bord 71 de l'assise 7. Ces picots 89 sont préférentiellement positionnés autour des orifices 87.

[0039] Selon l'invention, l'organe guide 82 est également configuré pour guider l'insertion des vis de fixation 50 dans la traverse 61, 62 et ainsi assurer la fixation de l'assise 7 sur le cadre d'assise 6 et le maintien de la mise en tension de l'assise 7.

[0040] A cet effet, l'organe guide comprend au moins un ergot d'indexage 85, et plus préférentiellement une pluralité d'ergots d'indexage 85, comme illustré notamment en figure 7. Les ergots d'indexage 85 sont positionnés dans le logement 83 sur la longueur de l'organe guide 82. Les ergots d'indexage 85 sont saillants et s'étendent dans une direction sensiblement perpendiculaire à la direction longitudinale X-X dans laquelle s'étend l'organe guide 82.

[0041] Selon l'invention, chaque bord 71, 72 de l'assise 7 comprend au moins un trou de passage 74 dans lequel passe un ergot d'indexage 85, comme illustré en figure

9 notamment.

[0042] Par ailleurs, l'organe guide 82 est également configuré pour permettre un empilement stable et simple de sièges selon l'invention.

[0043] A cet effet, l'organe guide 82 comprend une portion 86 opposée au logement 83, comportant une première face 86a sensiblement plane et une deuxième face 86b agencée angulairement par rapport à la première face 86a, un congé angulaire étant formé à l'intersection de la première face 86a et la deuxième face 86b. Avantageusement, cette portion 86 permet l'empilement d'un siège 1 selon l'invention sur un autre comme illustré en figure 4. La première face 86a est conformée pour accueillir une portion supérieure d'une traverse 61, 62 d'un premier siège 1 est destinée à coopérer et plus particulièrement à se loger dans la portion 86 opposée au logement 83 de l'organe guide 82 d'un deuxième siège 1, ledit deuxième siège 1 étant destiné à être empilé sur le premier siège 1 comme illustré en figure 4.

[0044] Selon l'invention, l'organe guide 82 comprend une pluralité d'orifices de fixation 87 à travers lesquels les vis de fixation 9 passent afin de solidariser l'organe guide 82 à une traverse 61, 62. Ces orifices de fixation 87 sont destinés à être positionnés en regard des perçages 63 ménages sur les traverses 61, 62.

[0045] Selon l'invention, chaque organe de guidage 82 comprend en outre une extrémité 88 en forme de crochet permettant une accroche sur un montant du dossier 2 ou sur un piétement 3, 4 au niveau du cadre d'assise 6, comme illustré aux figures 5 à 7.

[0046] Par ailleurs, il est possible d'utiliser un outil de montage (non visible) qui coopère avec des cavités 90 ménagés sur l'organe guide 82 sur la portion opposée au logement 83 et préférentiellement sur la deuxième face 86b.

[0047] Le montage du dispositif de mise en tension 8 de l'assise 6 va maintenant être décrit en référence aux figures 9 à 11. Le montage est décrit pour un seul dispositif de mise en tension 8 sur la première traverse 61 avec le premier bord 71 de l'assise 7. Il est évident que ce montage est applicable au deuxième dispositif de mise en tension 8 positionné sur la deuxième traverse 62.

[0048] Dans une première étape illustrée en figure 9, on positionne l'organe guide 82 par rapport au premier bord 71 de l'assise 7, en insérant les ergots d'indexage 85 dans des trous de passage 74 ménagés sur le premier bord 71 de l'assise 7. En variante non illustrée, la vis 9 est déjà montée dans l'organe guide 82 de sorte que la tête de vis 91 est plaquée contre la première face 86a de la portion 86 opposée au logement 83 de l'organe guide 82 et de sorte que le corps 92 de la vis 9 s'étende dans le logement 83 sensiblement perpendiculairement.

[0049] Dans une seconde étape illustrée en figure 10, l'ergot d'indexage 85 est enfoncé à travers le trou de passage 74 jusqu'à ce que l'organe de rigidification 81 entouré de la coulisse 73 du premier bord 71 de l'assise 7 soit logé dans la première portion de logement P1 du logement 83. En outre, le premier bord 71 de l'assise est

agrippé par les picots 89 de l'organe guide 82 permettant un maintien en position du premier bord 71. De plus, la vis de fixation 9, pénètre également un trou de passage 74 adjacent ménagé sur le premier bord 71 de l'assise 7. En outre, une paroi 83a du logement est positionnée en appui contre la première traverse 61. Dans cette étape, l'ergot d'indexage 85 atteint un perçage 63 de la première traverse 61.

[0050] Dans une étape intermédiaire, l'organe guide 82 va être déplacé dans un mouvement de rotation notamment grâce à l'appui de la paroi 83a du logement 83 sur la traverse 61 de sorte qu'à mesure que l'ergot d'indexage 85 pénètre le perçage 63 de la première traverse 61, le matériau de l'assise 7 s'étire et se tend progressivement.

[0051] Dans une troisième étape illustrée en figure 11, le corps 92 de la vis de fixation 9 est intégralement inséré dans la traverse 61, l'ergot d'indexage 85 est en partie rentré dans la traverse 61, une portion inférieure de la traverse 61 est logée dans la deuxième portion de logement P2 du logement 83 de l'organe guide 82. On peut alors procéder à la solidarisation du dispositif de mise en tension 8 par le serrage de la vis de fixation 9, le serrage parachevant la mise en tension de l'assise 7 et son maintien à demeure.

[0052] En variante non représentée, la vis 9 peut être agencée dans l'organe guide 82 dès la première étape de montage.

[0053] L'assise est avantageusement démontable en desserrant les vis et en retirant l'organe guide 82.

[0054] Bien entendu, l'invention n'est pas limitée au mode de réalisation décrit et représenté aux figures annexées. Des modifications restent possibles dans le cadre des revendications ci-jointes, notamment du point de vue de la constitution des divers éléments ou par substitution d'équivalents techniques, sans sortir pour autant du domaine de protection de l'invention.

40 Revendications

1. Siège (1) comprenant :

- un cadre d'assise (6) comprenant au moins une première traverse (61) et une deuxième traverse (62) positionnées à distance de l'autre et délimitant un espace d'assise (63),
- une assise (7) en matériau étirable conformée pour couvrir au moins partiellement l'espace d'assise (63) délimité par les traverses (61, 62) du cadre d'assise (6), l'assise (7) comprenant au moins un premier bord (71) et un deuxième bord (72) opposé, le premier bord (71) étant positionné sur la première traverse (61) du cadre d'assise (6) et le deuxième bord (72) étant positionné sur la deuxième traverse (62) du cadre d'assise (6),

le siège (1) comprenant au moins un dispositif de mise en tension comprenant :

- au moins un organe de rigidification (81) agencé sur le premier bord (71), l'organe de rigidification (81) s'étendant au moins partiellement le long du premier bord (71),
 - au moins un organe guide (82) fixé à la première traverse (61) du cadre d'assise (6) par des vis de fixation (9) reçues dans des perçages (63) prévus sur la première traverse (61), l'organe guide (82) étant allongé et étant configuré pour coopérer avec l'organe de rigidification (81), l'organe guide (82) comprenant un logement (83) longitudinal conformé pour loger au moins partiellement l'organe de rigidification (81), le premier bord (71) de l'assise (7) et au moins une portion de la première traverse (61) du cadre d'assise (6), le logement (83) étant agencé dans une portion supérieure de l'organe guide (82) par rapport au sens du montage de l'organe guide (82) sur la première traverse (61), l'organe guide (82) étant configuré pour plaquer et bloquer le premier bord (71) de l'assise (7) et l'organe de rigidification (81) contre la première traverse (61), l'organe guide (82) comprend une pluralité d'ergots d'indexage (85) répartis sur la longueur de l'organe guide (82), chaque ergot d'indexage (85) étant saillant et s'étendant dans une direction sensiblement perpendiculaire à la direction longitudinale dans laquelle s'étend l'organe guide (82), chaque ergot d'indexage (85) étant configuré pour être positionné en regard et être inséré dans un trou de passage (74) respectif prévu sur le premier bord (71) de l'assise (7) et dans un perçage (63) respectif ménagé sur la première traverse (61).

2. Siège selon la revendication 1, dans lequel le premier bord (71) de l'assise (7) comporte une coulisse (73) formée par un repli de l'extrémité du bord (71) de l'assise (7), la coulisse (73) étant conformée pour loger l'organe de rigidification (81) en son sein.

3. Siège selon l'une quelconque des revendications 1 ou 2, dans lequel l'assise (7) est réalisée dans un matériau étirable par exemple une toile qui peut être en matière synthétique, naturelle, ou un mélange des deux.

4. Siège selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, dans lequel une première partie de logement (P1) du logement de l'organe guide (82) est conforme pour coopérer avec l'organe de rigidification (81) et le premier bord (71) de l'assise et une deuxième partie de logement (P2) du logement de l'organe guide (82) est conforme pour coopérer avec la première traverse (61), et particulièrement avec une

portion inférieure de la première traverse (61).

5. Siège selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, dans lequel, l'organe guide comprend une portion opposée (86a, 86b) au logement, comportant une première face (86a) et une deuxième face (86b) agencée angulairement par rapport à la première face (86a), un congé angulaire étant formé à l'intersection de la première face (86a) et la deuxième face (86b), ladite portion opposée au logement étant configurée pour recevoir une portion de traverse (61) d'un autre siège (1).
6. Siège selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, dans lequel le siège est équipé d'un deuxième dispositif de mise en tension selon l'invention agencé au niveau de la deuxième traverse (62) du cadre d'assise (6).

Patentansprüche

1. Sitz (1), der Folgendes umfasst:

- einen Sitzrahmen (6), der mindestens einen ersten Querträger (61) und einen zweiten Querträger (62) umfasst, die im Abstand zueinander angeordnet sind und einen Sitzraum (63) begrenzen,
- eine Sitzfläche (7) aus dehnbarem Material, die dazu ausgestaltet ist, mindestens teilweise den Sitzraum (63) abzudecken, der durch die Querträger (61, 62) des Sitzrahmens (6) begrenzt wird, wobei die Sitzfläche (7) mindestens eine erste Kante (71) und eine zweite gegenüberliegende Kante (72) umfasst, wobei die erste Kante (71) am ersten Querträger (61) des Sitzrahmens (6) positioniert ist und die zweite Kante (72) am zweiten Querträger (62) des Sitzrahmens (6) positioniert ist,

wobei der Sitz (1) mindestens eine Spannvorrichtung umfasst, die Folgendes umfasst:

- mindestens ein Versteifungselement (81), das an der ersten Kante (71) angeordnet ist, wobei sich das Versteifungselement (81) mindestens teilweise entlang der ersten Kante (71) erstreckt,
- mindestens ein Führungselement (82), das am ersten Querträger (61) des Sitzrahmens (6) durch Befestigungsschrauben (9) befestigt ist, die in Bohrungen (63) aufgenommen sind, die am ersten Querträger (61) vorgesehen sind, wobei das Führungselement (82) langgestreckt und dazu konfiguriert ist, mit dem Versteifungselement (81) zusammenzuwirken, wobei das Führungselement (82) ein längliches Gehäuse

(83) umfasst, das dazu ausgestaltet ist, das Versteifungselement (81), die erste Kante (71) der Sitzfläche (7) und mindestens einen Abschnitt des ersten Querträgers (61) des Sitzrahmens (6) mindestens teilweise aufzunehmen, wobei das Gehäuse (83) im Verhältnis zur Montagerichtung des Führungselements (82) am ersten Querträger (61) in einem oberen Abschnitt des Führungselements (82) angeordnet ist, wobei das Führungselement (82) konfiguriert ist, die erste Kante (71) der Sitzfläche (7) und das Versteifungselement (81) gegen den ersten Querträger (61) zu drücken und zu blockieren,

wobei das Führungselement (82) eine Vielzahl von Arretierzapfen (85) umfasst, die über die Länge des Führungselements (82) verteilt sind, wobei jeder Arretierzapfen (85) vorstehend ist und sich in eine Richtung erstreckt, die im Wesentlichen senkrecht zur Längsrichtung liegt, in der sich das Führungselement (82) erstreckt, wobei jeder Arretierzapfen (85) dazu konfiguriert ist, gegenüberliegend positioniert zu sein und in ein jeweiliges Durchtrittsloch (74), das an der ersten Kante (71) der Sitzfläche (7) vorgesehen ist, und in eine jeweilige Bohrung (63), die am ersten Querträger (61) ist, eingeführt zu werden.

2. Sitz nach Anspruch 1, wobei die erste Kante (71) der Sitzfläche (7) eine Führungsschiene (73) aufweist, die durch eine Windung des Endes der Kante (71) der Sitzfläche (7) gebildet wird, wobei die Führungsschiene (73) dazu ausgestaltet ist, das Versteifungselement (81) in sich aufzunehmen.
3. Sitz nach einem der Ansprüche 1 oder 2, wobei die Sitzfläche (7) aus einem dehbaren Material, beispielsweise einem Gewebe, hergestellt wird, das aus synthetischem oder natürlichem Material oder einer Mischung aus beiden bestehen kann.
4. Sitz nach einem der Ansprüche 1 bis 3, wobei ein erster Gehäuseteil (P1) des Gehäuses des Führungselements (82) dazu ausgestaltet ist, mit dem Versteifungselement (81) und der ersten Kante (71) der Sitzfläche zusammenzuwirken, und ein zweiter Gehäuseteil (P2) des Gehäuses des Führungselements (82) dazu ausgestaltet ist, mit dem ersten Querträger (61), und insbesondere mit einem unteren Abschnitt des ersten Querträgers (61), zusammenzuwirken.
5. Sitz nach einem der Ansprüche 1 bis 4, wobei das Führungselement einen dem Gehäuse gegenüberliegenden Abschnitt (86a, 86b) umfasst, der eine erste Fläche (86a) und eine zweite Fläche (86b) aufweist, die im Verhältnis zur ersten Fläche (86a) winkelmäßig angeordnet sind, wobei eine eckige Ausrundung am Schnittpunkt der ersten Fläche (86a)

und der zweiten Fläche (86b) gebildet wird, wobei der dem Gehäuse gegenüberliegende Abschnitt dazu konfiguriert ist, einen Abschnitt des Querträgers (61) eines anderen Sitzes (1) aufzunehmen.

- 5
6. Sitz nach einem der Ansprüche 1 bis 5, wobei der Sitz mit einer zweiten Spannvorrichtung gemäß der Erfindung ausgestattet ist, die auf Höhe des zweiten Querträgers (62) des Sitzrahmens (6) angeordnet ist.

Claims

- 15 1. A seat (1) comprising:
 - a seat frame (6) comprising at least a first crosspiece (61) and a second crosspiece (62) positioned at a distance from the other and delimiting a seat space (63),
 - a seat (7) made of stretchable material and shaped to at least partially cover the seat space (63) delimited by the crosspieces (61, 62) of the seat frame (6), the seat (7) comprising at least a first edge (71) and a second opposite edge (72), the first edge (71) being positioned on the first crosspiece (61) of the seat frame (6) and the second edge (72) being positioned on the second crosspiece (62) of the seat frame (6),
- 20 the seat (1) comprising at least one tensioning device comprising:
 - at least one stiffening member (81) arranged on the first edge (71), the stiffening member (81) extending at least partially along the first edge (71),
 - at least one guide member (82) fixed to the first crosspiece (61) of the seat frame (6) by fixing screws (9) received in bores (63) provided on the first crosspiece (61), the guide member (82) being elongated and being configured to cooperate with the stiffening member (81), the guide member (82) comprising a longitudinal housing (83) shaped to at least partially house the stiffening member (81), the first edge (71) of the seat (7) and at least a portion of the first crosspiece (61) of the seat frame (6), the housing (83) being arranged in an upper portion of the guide member (82) relative to the direction of mounting of the guide member (82) on the first crosspiece (61), the guide member (82) being configured to press and block the first edge (71) of the seat (7) and the stiffening member (81) against the first crosspiece (61),
- 25
- 30
- 35
- 40
- 45
- 50
- 55

the guide member (82) comprises a plurality of indexing lugs (85) distributed over the length of the

guide member (82), each indexing lug (85) being projecting and extending in a direction substantially perpendicular to the longitudinal direction in which the guide member (82) extends, each indexing lug (85) being configured to be positioned opposite and to be inserted into a respective through hole (74) provided on the first edge (71) of the seat (7) and in a respective bore (63) provided on the first crosspiece (61). 5

2. The seat according to claim 1, wherein the first edge (71) of the seat (7) comprises a slide (73) formed by a fold of the end of the edge (71) of the seat (7), the slide (73) being shaped to house the stiffening member (81) within it. 10

3. The seat according to any one of claims 1 or 2, wherein the seat (7) is made of a stretchable material, for example a canvas which can be made of synthetic or natural material, or a mixture of the two. 15

4. The seat according to any one of claims 1 to 3, wherein in a first housing part (P1) of the housing of the guide member (82) is shaped to cooperate with the stiffening member (81) and the first edge (71) of the seat and a second housing part (P2) of the housing of the guide member (82) is shaped to cooperate with the first crosspiece (61), and particularly with a lower portion of the first crosspiece (61). 20

5. The seat according to any one of claims 1 to 4, wherein in the guide member comprises a portion (86a, 86b) opposite to the housing, including a first face (86a) and a second face (86b) arranged angularly relative to the first face (86a), an angular fillet being formed at the intersection of the first face (86a) and the second face (86b), said portion opposite the housing being configured to receive a crosspiece portion (61) of another seat (1). 30

6. The seat according to any one of claims 1 to 5, wherein in the seat is equipped with a second tensioning device according to the invention arranged at the second crosspiece (62) of the seat frame (6). 40

45

50

55

Fig. 1

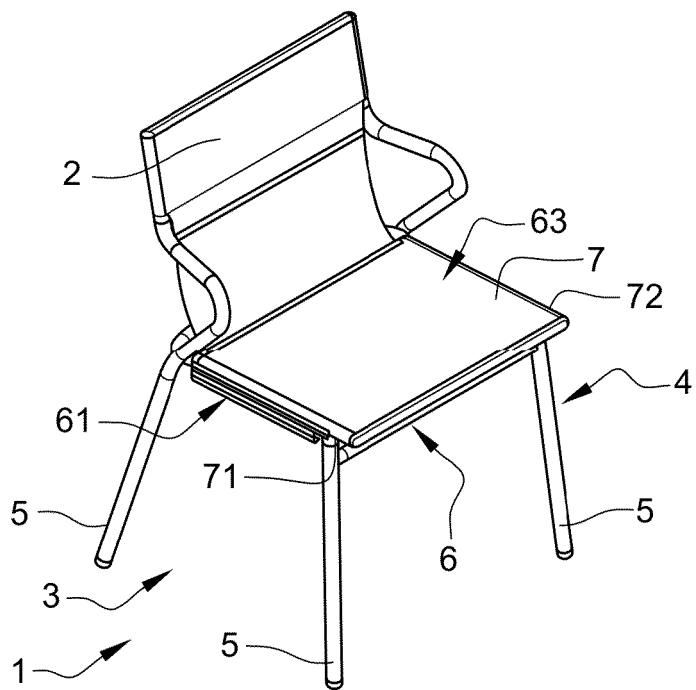


Fig. 2

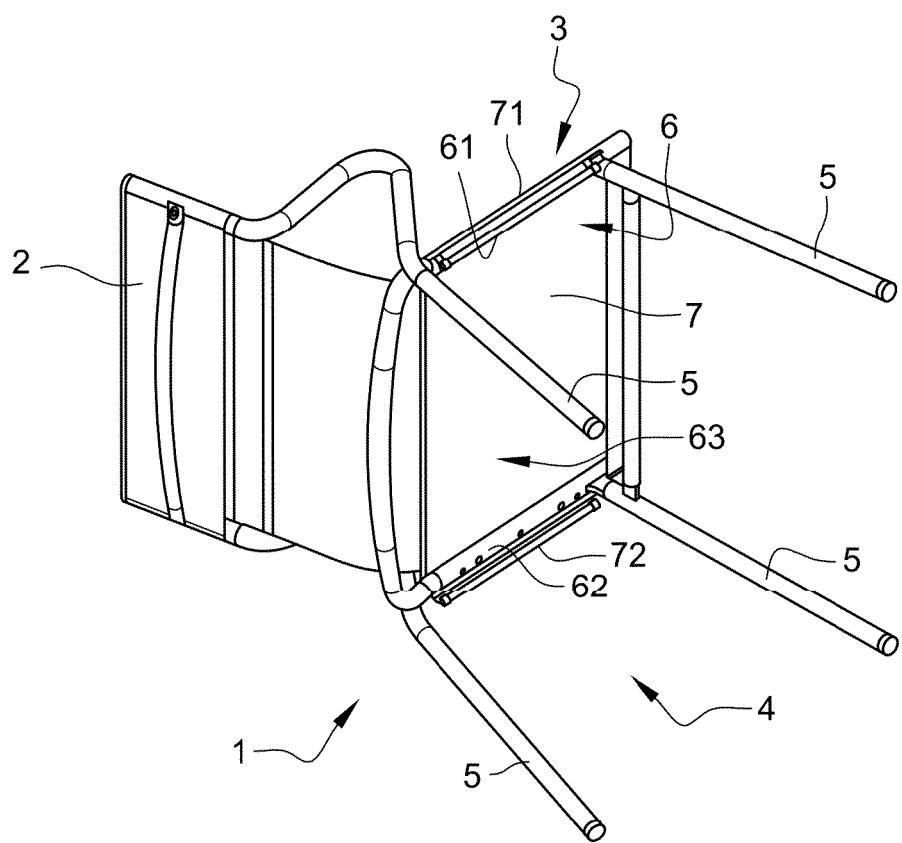


Fig. 3

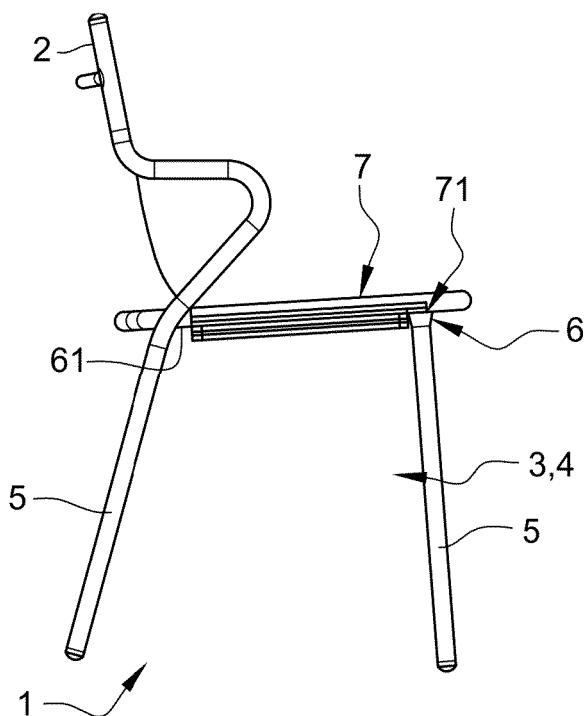
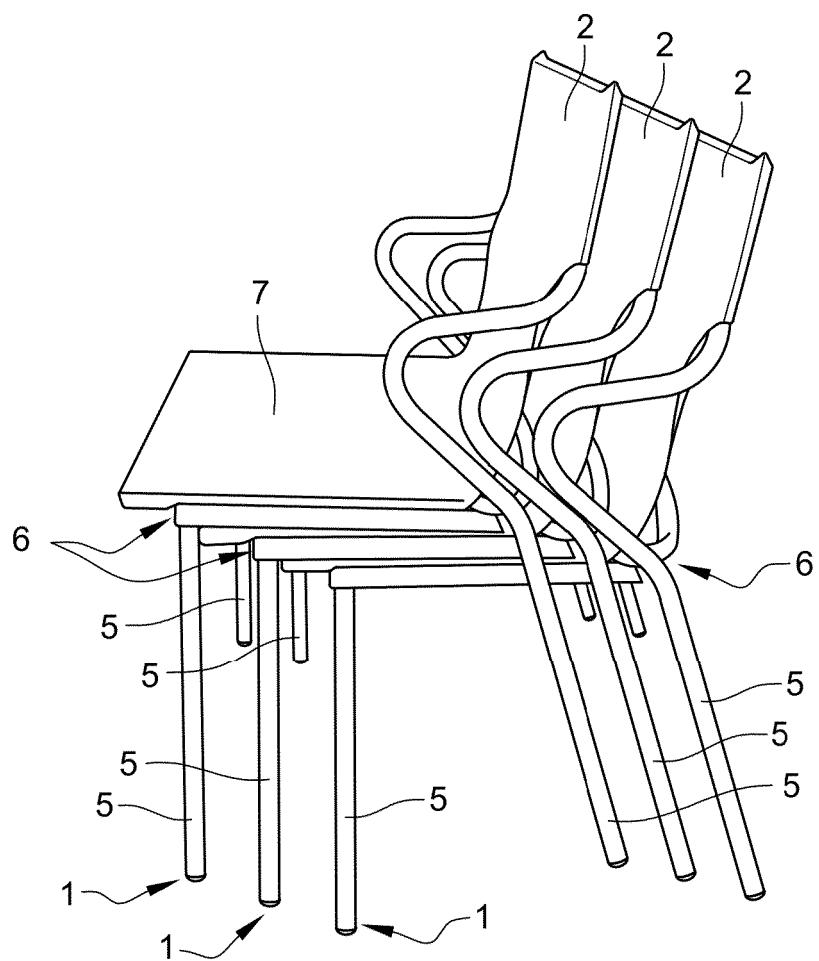
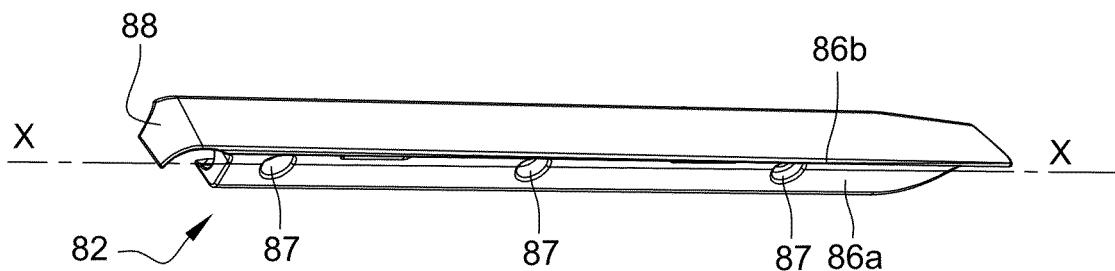
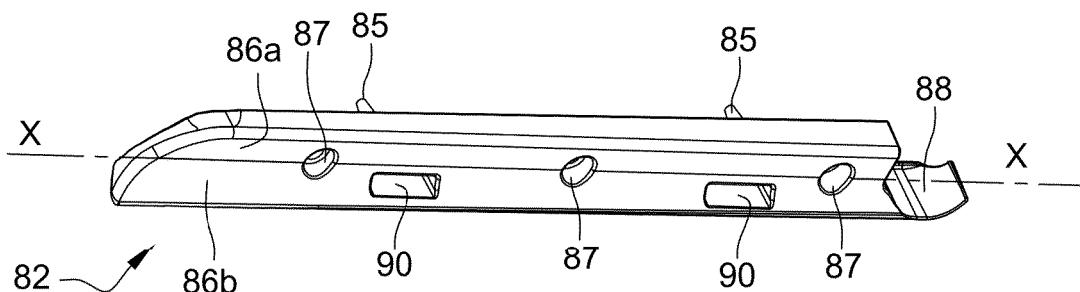
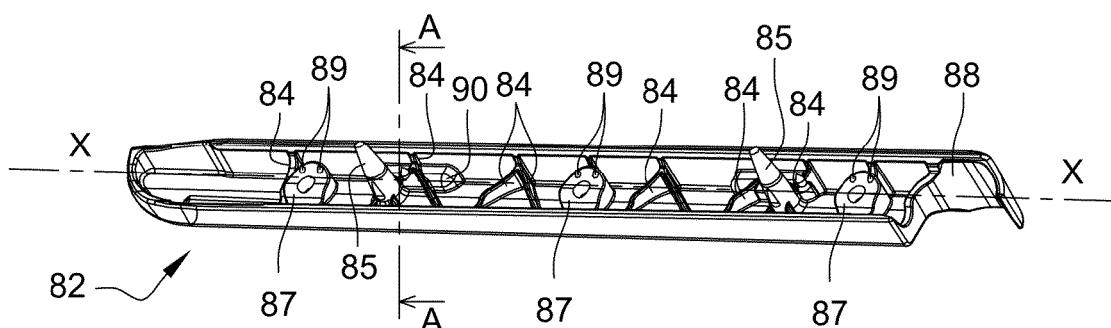
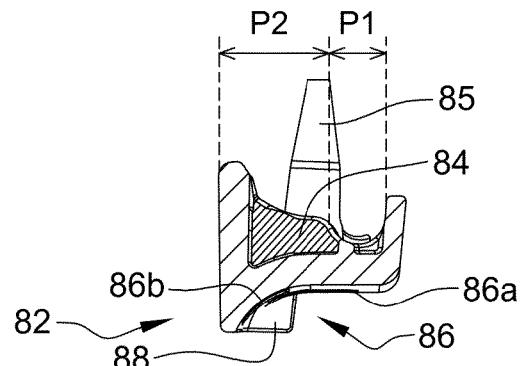
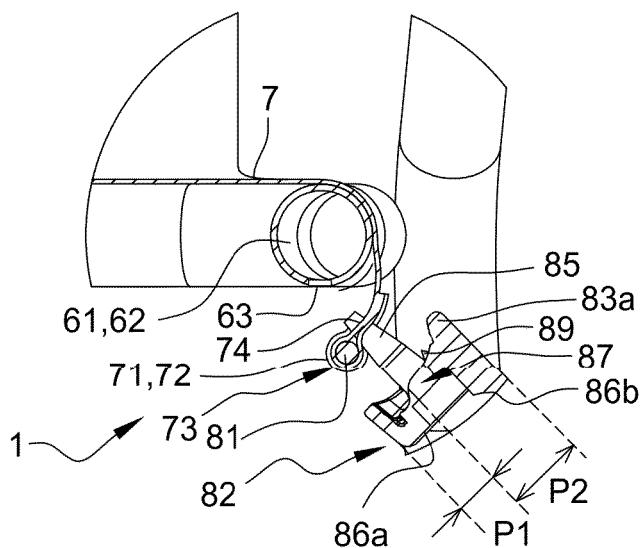
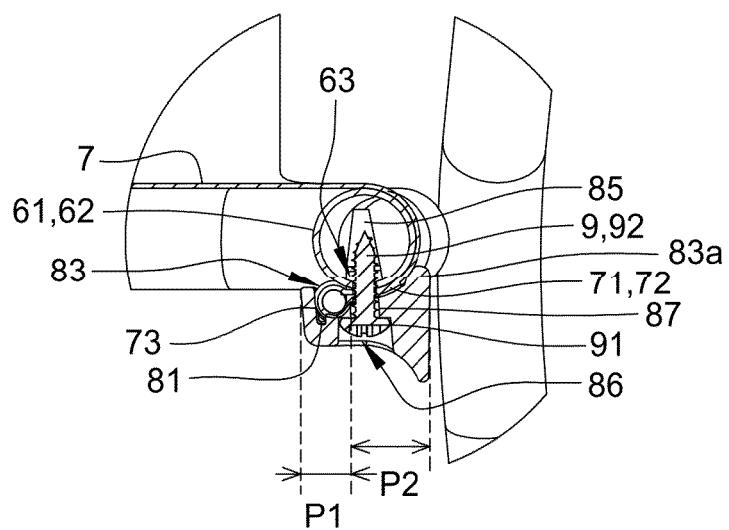
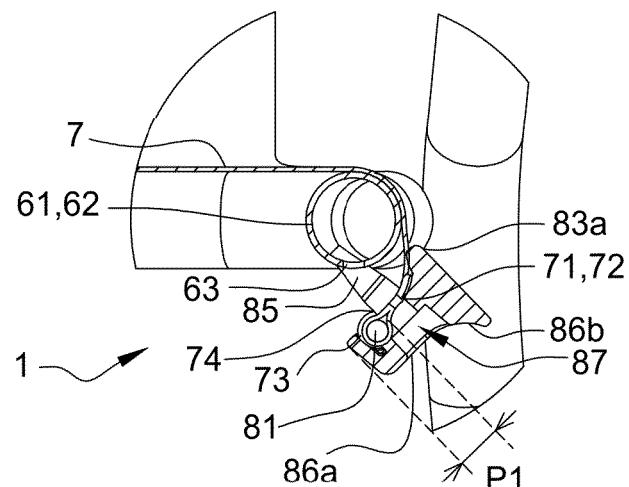


Fig. 4



**Fig. 5****Fig. 6****Fig. 7****Fig. 8**

**Fig. 9****Fig. 10****Fig. 11**

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- KR 20090008035 A [0003]
- WO 0122849 A1 [0003]